



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné responsable légal de l'enfant agissant en qualité de autorise les responsables du Club IMKS Karaté Colmar, auquel adhère mon enfant à prendre, en cas d'accident dans la pratique du sport, toute disposition utile à sa santé et à faire pratiquer tout acte d'ordre médical et/ou chirurgical nécessaires en cas d'urgence.

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire auprès de la Fédération Française de Karaté une assurance complémentaire (indemnité journalière, etc. se renseigner auprès du responsable du club).

ATTENTION : Les parents ont l'obligation de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants au Dojo et de rechercher leurs enfants dès la fin des cours.

Colmar, le

SIGNATURE (des parents pour les moins de 18 ans) avec la mention « lu et approuvé »

Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

.....
.....

NOS PARTENAIRES

